



# Peyrolles-info

## 101

### Conseil municipal du 26 juillet 2013

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Françoise Letowski, Jean Paulin.

Absents: Dorothee Givone, Pierre Hénon, Sophie Moreau, Aurélie Roux.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : François Abbou.

La séance est ouverte à 18h30

L'approbation du compte-rendu de la dernière séance est reporté à la prochaine séance (unanimité).

#### **1. EMBAUCHE D'UN MUSICIEN POUR LE POT ANNUEL**

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à embaucher un artiste musicien pour l'animation du pot annuel le samedi 27 juillet 2013.

La prestation nécessite un budget d'un montant total de 279,97 € composé d'un salaire net individuel de 150,00 € et de charges d'un montant de 129,97 €.

Le Conseil Municipal autorise le maire, à l'unanimité des membres présents, à signer toute pièce afférente à cette animation, la dépense ayant été prévue au budget primitif 2013.

#### **Questions diverses :**

- *Les travaux sur le Chemin de Valescure commenceront en début de semaine prochaine.*
- *Le débroussaillage ne s'est pas déroulé dans les temps impartis, contrairement aux années précédentes, pour diverses raisons évoquées par M. CROUIN Jérémy, artisan réalisant ces travaux, (notamment la météo et sa nouvelle paternité).*

- *M. PAULIN indique la dangerosité pour les piétons de l'entrée du Chemin communal du Serre de Clayrac (ex-délaissé) au croisement de la RD 907. Il est convenu qu'une balustrade devra être installée.*
- *Le maire évoque le refus des riverains de laisser réaliser les travaux sur l'Ancien Chemin de St Jean à St André tels que proposés par la commune. Il indique également que ceux-ci se sont engagés à proposer un nouveau projet de travaux.*
- *Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage d'eau potable, le maire informe le Conseil que la consultation pour les études complémentaires demandées par l'hydrogéologue agréé a été réalisée. La commission d'appel d'offre a choisi le bureau d'étude ARTESIE, moins disant, pour un montant 14 480 € HT. Les travaux de sondage du drain du puits de captage se dérouleront dès la fin du mois d'août.*
- *Ce marché ainsi que la procédure pour la DUP sont assistés par le Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable du Conseil Général.*

La séance est levée à 18h45

## Gratuité d'accès au site du Pont du Gard

Depuis quelques années, l'accès au site du Pont du Gard est payant. Après plusieurs contestations à ce sujet, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Pont du Gard a accepté l'entrée gratuite pour les habitants des communes qui signent une convention les engageant à faire la promotion du Pont du Gard dans leurs supports de communication.

Suite à une décision positive du conseil municipal, la commune a signé cette convention avec l'EPCC du Pont du Gard.

Il est donc accordé la gratuité d'une carte d'abonnement pour un véhicule par foyer à l'ensemble des familles domiciliées à Peyrolles.

Cette carte donne un accès illimité au site du Pont du Gard et à ses espaces culturels pendant un an, à raison de 5 personnes maximum par visite.

Une réduction de 20% est aussi applicable aux concerts et spectacles.

Pour obtenir cette carte, vous devez vous présenter à la mairie les jours d'ouverture (mardi et jeudi de 10h à 16h30) avec votre carte grise afin de remplir un bulletin d'inscription. Elle sera à renouveler chaque année.